



Saint-Jean-Pied-de-Port, le 7 février 2023

Objet : demande de taxe d'apprentissage 2023 – Lycée Agricole Privé Frantsesenia

Madame, Monsieur,

Au sein de notre Lycée, nous nous efforçons de contribuer à la formation des jeunes en privilégiant les mises en situations professionnelles et en favorisant leur ouverture sur l'extérieur par les stages, les visites, l'animation du milieu rural et les voyages d'études. Pour tous les élèves, nous cherchons en permanence à maintenir un degré de formation de qualité afin de favoriser leur intégration et leur épanouissement dans le monde professionnel, dans les secteurs de l'agriculture et des services à la personne.

Depuis la rentrée de septembre 2021, pour répondre à un besoin des entreprises de notre territoire, nous proposons un Bac Professionnel Métiers de l'Accueil, qui formera les futurs agents d'accueil des entreprises, administrations, structures de santé ou de tourisme. A la rentrée 2022, c'est la classe de Première de cette filière qui a vu le jour et à la rentrée 2023, nous ouvrirons la classe de Terminale, offrant ainsi une filière complète.

Par le versement de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez nous aider à pérenniser notre action, celle d'un instrument au service du territoire et de son développement. En effet, les montants collectés nous permettent de mener à bien nos projets éducatifs : renouvellement des équipements et salles de travaux pratiques, rémunération d'intervenants extérieurs ou « experts », actions professionnelles sur le terrain et voyages d'études.

A l'approche de la période fixée par la loi pour affecter le solde de la taxe d'apprentissage, nous nous permettons de vous solliciter. A partir de 2023, de nouvelles modalités de versement du solde de la taxe d'apprentissage sont mises en place. Ainsi, **0,09% de la masse salariale** est destinée à financer les formations initiales professionnelles et technologiques hors formation en apprentissage des établissements habilités à la percevoir : parmi eux, notre établissement, le Lycée Frantsesenia.

Pour ce faire, vous pourrez désigner le Lycée Frantsesenia (numéro de SIRET : 33484966800044 ou UAI : 0641542D), lors de la campagne d'affectation de votre taxe d'apprentissage, sur la plate-forme SOLTEA (en vous connectant sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)), dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 7 septembre, selon le nouveau calendrier. Le Lycée percevra ensuite cette part que vous lui aurez affectée, dans la deuxième moitié de l'année 2023, via la Caisse des Dépôts.

En accordant votre aide à notre lycée, vous contribuez au maintien et au développement d'un territoire rural. Par avance, nous vous remercions de votre fidélité et soutien à notre projet éducatif.

Que votre investissement quotidien vous apporte épanouissement personnel et prospérité à votre entreprise.

Bien cordialement,

Iban ERGUY - Directeur